



Calendrier des adjudications

- **07/03/2019** Direction territoriale **Centre-Ouest-Aquitaine** : régions Bretagne, Pays de Loire, Centre-Val de la Loire (plus l'Allier), Nouvelle Aquitaine
- **11/03/2019** Direction territoriale **Seine-Nord** : régions Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie
- **12/03/2019** Direction territoriale **Grand-Est** : région Grand-Est
- **12/03/2019** Direction territoriale **Bourgogne-Franche-Comté** : région Bourgogne Franche Comté
- **12/03/2019** Direction territoriale **Midi-Méditerranée** : régions PACA, Occitanie
- **21/03/2019** Direction territoriale **Auvergne-Rhône-Alpes** : région Auvergne Rhône Alpes (moins l'Allier)

Le cahier des clauses générales Le règlement des adjudications Les dossiers de participation

sont téléchargeables directement sur les pages relatives à la région administrative de référence.

Cliquez sur

<http://www.onf.fr/bauxchasse>

Relocation de lots de chasse ONF en mars 2019

En mars 2019 se dérouleront les adjudications des lots de chasse disponibles en forêt domaniale.

La chasse est une composante essentielle de la politique menée par l'ONF pour préserver ou restaurer l'équilibre forêts-gibier, enjeu crucial de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

En forêt domaniale, l'ONF est le détenteur du droit de chasse et mène une gestion cynégétique volontariste en partenariat avec les acteurs de la chasse. Par ailleurs, l'ONF évalue chaque année l'impact du gibier sur les milieux forestiers et intervient pour prendre les mesures adaptées.

En mars 2016, les baux relatifs aux droits de chasse, accordés par l'Office national des forêts en forêt domaniale, ont fait l'objet de nouvelles procédures d'attribution visant à rétablir ou à préserver l'équilibre forêt-gibier dans les grands massifs domaniaux.

Ce nouveau dispositif a prévu d'évaluer sur un rythme triennal l'atteinte des objectifs fixés au contrat cynégétique et sylvicole associé à chaque bail de chasse. Au bout des 3 ans, il donne la possibilité au locataire, lors de ces échéances, de résilier à l'amiable son bail. De même selon l'évolution de la situation, le contrat cynégétique et sylvicole peut faire l'objet d'une réactualisation par avenant pour répondre aux réalités du terrain.

Les lots disponibles suite à une résiliation, seront remis en adjudications par les directions territoriales de l'ONF du 7 au 21 mars 2019.

L'ONF en bref

Entreprise publique de la filière forêt-bois, l'ONF est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.